

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt six

Le 10 mars à dix-huit heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Tournan-en-Brie, en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy, Président

Etaient présents :

Formant la majorité des membres en exercice

MURON Pierre, Délégué suppléant, CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquettaine) ; **METIVIER Jean-Michel**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquettaine) ; **SAINT-JALMES Patrice**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Argentières) ; **CASIER Patricia**, Déléguée titulaire CC BRIE RIVIERES ET CHATEAUX (Beauvoir) ; **BRAC DE LA PERRIERE Guillaume**, Délégué titulaire de Châtres ; **PRUDON Michel**, Délégué titulaire de Courpalay ; **MENARD Hervé**, Délégué titulaire de Courtomer ; **ROSSILLI Patrick**, Délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; **USSEGLIO-VIRETTA Guy**, Président-Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **SPRUTTA-BOURGES Nathalie**, Déléguée suppléant de Gretz-Armainvilliers ; **MERAKCHI Jean-Claude**, Délégué titulaire de la Chapelle-Iger ; **MIR Chantal**, Déléguée suppléant de Liverdy-en-Brie ; **BOBET Eric**, Délégué suppléant de Liverdy-en-Brie ; **BOUVELE Daniel**, Délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; **PRESSON Bernard**, Délégué titulaire de Mortcerf ; **BONNIN Patrick**, Délégué titulaire de Presles-en-Brie ; **RICHARD Rolande**, Déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; **HARAND Jérôme**, Délégué suppléant de Presles-en-Brie ; **BLANCHARD Maurice**, Délégué titulaire de Rozay en Brie ; **CUYPERS Marc**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **GAUTIER Laurent**, Délégué Titulaire de Tournan-en-Brie ; **Pascal FOLLIO**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **DEESWARTE Sophie**, Déléguée titulaire de Voinsles.

Avaient donné pouvoir :

M. REMOND Bertrand, Délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, pouvoir donné à **Marc CUYERS**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie

Etaient invités : **WEYANT Yoann**, Responsable exploitation centre/sud Seine et Marne Suez Eau France ; **GUINGEL Leslie**, Responsable exploitation des réseau eau et assainissement Suez-Eau -France ; **LANG Armand**, Président, Sté Lexfis.

Absents excusés :

M. REMOND Bertrand, Délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos ; **DESMARECAUX Emilie**, Déléguée titulaire de Bernay-Vilbert.

Secrétaire de Séance désigné : **Pascal FOLLIO**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ;

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h04.

... / ...

Le Président informe l'assemblée qu'il a demandé à Yoann Weyant de venir afin de faire un point sur un incident que nous avons eu mercredi 18 février 2026 sur la Brie Centrale qui a mis à mal la distribution sur Tournan et les vannes de pression sur Gretz-Armainvilliers.

Le Président passe la parole à Monsieur Weyant.

Monsieur Weyant prend la parole et présente sa collègue Leslie Gungel. Le 18 février, nous avons une opération de maintenance prévue sur le relais de Gretz-Armainvilliers, bache alimentée par le réservoir de Brie, qui alimente le réservoir de Tournan et les Communes de la Brie Centrale.

Cette opération de maintenance avait comme objectif de réaliser une maintenance préventive, suite à des tirs d'armes à feu sur le local endommageant le transformateur, et donc procéder à son contrôle. Cette maintenance nécessite la mise hors tension totale de l'ouvrage de Gretz. Malheureusement, lors de cette opération, nous avons eu une vanne électrique qui est restée ouverte. Cette vanne-là communique entre la bache de Gretz et les réservoirs de Presles et de Tournan. Le fait que cette vanne soit restée ouverte a créé un déséquilibre, en causant un effet inverse (siphonage) où les deux réservoirs de Gretz et de Tournan sont venus alimenter le relais de Gretz.

Bien évidemment, en préparation de cette intervention, nos équipes avaient, par anticipation, réalisé le plein des réservoirs pour avoir une capacité et une autonomie maximales. Malheureusement, cette ouverture de vanne a complètement mis à mal l'autonomie prévue du fait de l'absence d'électricité.

Les conséquences de cet incident : les administrés de Tournan et de Gretz ont commencé à avoir des manques d'eau et des baisses de pression dès la fin de matinée. Nos équipes, dès le constat de l'incident, se sont mises en œuvre pour remettre en route, le plus rapidement possible et dans les meilleurs délais, malgré une intervention sous haute tension, en pressant nos partenaires et le personnel pour remettre en route les installations de pompage et le retour au fonctionnement normal de toutes les installations. Ce qui a été le cas vers 12h. Pour finir une coupure d'eau de 30 minutes.

De cet incident, nous avons tirés quelques leçons, puisque cette vanne ne faisait pas partie de nos procédures de maintenance lors de coupure électrique. Cette vanne, normalement, ne s'ouvrant que lorsque les réservoirs sont en demande et ce n'est pas la situation la plus courante puisqu'on anticipe ce besoin-là en remplissant les réservoirs au maximum. Dorénavant, son contrôle est intégré dans toutes nos procédures liées à une coupure d'alimentation électrique et compléter notre note technique en affectant une personne, lors de cette opération, dans le suivi du niveau des réservoirs, heure par heure afin qu'il y ait une surveillance humaine lors de ces opérations très spécifique.

Nous voulions également profiter de cette occasion, pour partager avec vous, les conséquences de ces tirs d'armes à feu sur le relais de Gretz et je passe la parole à ma Collègue.

Leslie Guingel prend la parole et rappelle que c'est la deuxième fois que cet incident se répète sur le transformateur du relais de Gretz (2024 et 2025) entraînant une mise en tension du transformateur. Dès la première fois, Suez Eau France a procédé à un dépôt de plainte et une déclaration de sinistre. Ensuite, nous avons réalisé en mesure préventive le renforcement des trois portes du local à l'aide de plaques d'inox de 3 mm, l'épaisseur des plaques étant limitée par la fragilité structurelle du bâtiment.

Il y a également une action en cours qui consiste à renouveler le transformateur, néanmoins il faudra réaliser des travaux, puisque ces plaques obstruent partiellement les aérations et avec l'arrivée des fortes chaleurs il est indispensable de prévoir un système d'aération le plus rapidement possible. Ce point est à étudier avec le Syndicat.

Le Président rappelle que le premier dépôt de plainte avait reçu une fin de non-recevoir avec un classement sans suite.... J'espère que la deuxième plainte, déposée par Suez Eau France, aura plus de chance que moi.

M. Yoann Wyant reprend la parole pour évoquer un dernier point, pour que vous ayez une visibilité, à la demande du Président du Syndicat qui a fortement insisté sur le fait que l'on puisse mettre en place d'une procédure de connexion rapide, on va dire d'un groupe électrogène au vu de la situation, puisqu'on a un transformateur sur deux qui est hors service si d'aventure il y avait d'autres incidents de tirs ou une panne qui venaient perturber le fonctionnement du seul transformateur en fonctionnement. Cette procédure a donc été mise en place par Suez Eau France et on a vu avec nos partenaires pour avoir des délais d'approvisionnement.

Le Président remercie Monsieur Weyant et Mme Guingel pour leur présentation. C'est un point que je souhaitais faire avant la fin de cette mandature.

... / ...

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal AG du 10 février 2026
- Compte rendu des décisions
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- Affectation des résultats 2025
- Budget Primitif 2026
- Participation des Communes « Brie Centrale »
- Questions diverses

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal du 10 février 2026

Le procès-verbal, de la séance du 10 février 2026, n'appelant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les Membres de l'Assemblée et le Président les en remercie.

Point 2 – Compte rendu des décisions

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise depuis le précédent comité.

Point 3 – Approbation du CFU 2025

Le Président rappelle que le Compte Financier Unique constitue l'arrêté de comptes au sens de l'article L1612-12 du CGCT. L'assemblée désigne Monsieur Maurice Blanchard pour présider la séance de vote du CFU 2025.

Guy USSEGLIO-VIRETTA procède à la lecture du projet de délibération du CFU et quitte la salle en donnant la parole à Monsieur Maurice Blanchard, qui devient de fait, Président de séance, et soumet le projet de délibération du CFU 2025 à l'assemblée délibérante et mentionne que :

- En section de fonctionnement, on constate un excédent de : 1 134 676,24 €
- En section d'investissement, on constate un excédent de : 671 792,58 €

Soit un excédent cumulé de 1 806 468.82 €

et si vous en êtes d'accord, vous propose de passer au vote du CFU 2025.

Le Comité, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce CFU 2025 et ses annexes et charge le Président du Syndicat de signer les pièces afférentes.

Guy Usseglio-Viretta rentre et remercie Monsieur Blanchard et reprend la présidence de la séance.

Point 4 – Affectation des résultats 2025

Le Président rappelle que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 134 676,24 € et un excédent d'investissement de 671 792.58 € et propose à l'assemblée d'affecter le résultat d'exploitation 2025 au BP 2026 comme suit :

- D'affecter l'excédent, pour la section de fonctionnement, 1 017 17,99 € au compte 002 et 164 917,93 € au compte 1068
- D'affecter l'excédent, pour la section d'investissement, 671 792,58 € au compte 001.
- En autres réserves 117 504.25 au compte 1068.

Le Président demande si l'assemblée a des questions, des remarques.

Pas de question, pas de remarques. Le Président propose à l'assemblée de passer au vote pour approuver cette affectation.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 comme proposée ci-dessus (aucune abstention, aucun vote contre).

Point 5 – BP 2026

Le Président propose de passer au budget primitif 2026 et donne la parole à Monsieur Lang, Président de la Sté Lexfis pour sa présentation :

Monsieur Lang prend la parole et remercie le Président.

... / ...

FONCTIONNEMENT

Les Communes historiques :

Les recettes réelles d'exploitation résultant de la redevance reversée par le délégataire (0,20 €/m3 soit 250 000€) et des antennes (80 000 €), hors l'excédent d'exploitation reporté, passent de 212 200 € au budget primitif 2025 à 330 200 € au budget primitif 2026.

Le total des recettes réelles passe à 920 200 € du fait de la réforme du financement de l'AESN qui entraîne une recette de 590 000 € contrebalancée par une dépense du même montant.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 198 859,60 € au budget primitif 2025 à 239 666,00 € au budget primitif 2026. Le total des dépenses réelles passe à 829 666,00 € du fait de la réforme du financement de l'AESN qui entraîne une recette de 590 000 € contrebalancée par une dépense du même montant.

Les charges à caractère général passent de 113 050 € au budget primitif 2025 à 159 500,00 € au budget primitif 2026. Le total des charges à caractère général passe à 748 500,00 € du fait de la réforme.

Deux dépenses sont inscrites au compte 678 pour un montant de 29 241 €. Il s'agit du remboursement TTC du prêt AESN au délégataire (27 000 €) et d'un remboursement à la mairie de Tourman (2 241 €).

Les honoraires d'études passent de 83 950 € TTC à 119 500 € TTC :

Solde de la Mission d'AMO pour lancer une consultation en vue de recourir à une maîtrise d'œuvre pour les travaux à engager à la suite du schéma directeur

Mission d'AMO pour le suivi de la maîtrise d'œuvre

Mission d'accompagnement sur le compte administratif 2025, le budget primitif 2026, le rapport d'orientation budgétaire, les notes de présentation financières

Mission d'AMO pour le suivi d'exécution de la concession de distribution de l'eau potable et établissement du RPQS.

Les charges de personnel (qui sont réparties à parts égales entre les communes historiques et la Brie centrale) passent de 60 644 € au budget primitif 2025 à 66 650 € au budget primitif 2026.

La masse salariale du syndicat comprend deux agents recrutés en contrat de droit privé en application de l'article L.2224-11 du Code général des collectivités territoriales et de la jurisprudence du Conseil d'État. Ces contrats sont soumis aux dispositions du Code du travail et de la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement.

Les Communes de la Brie Centrale

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent d'exploitation reporté, sont composées uniquement des participations des communes qui restent au même niveau qu'au budget primitif de 2025 à 520 000 €.

Les communes participent à la quote-part des coûts de fonctionnement du syndicat, aux coûts de fonctionnement propres de l'opération de l'interconnexion de la Brie centrale ainsi qu'à l'annuité de la dette qui se monte à 470 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors ICNE passent de 212 612 € au budget primitif 2025 à 213 925 € au budget primitif 2025.

Les charges à caractère général passent de 33 690 € au budget primitif 2025 à 42 000 € au budget primitif 2026.

Les charges de gestion courantes sont stables à 18 500 €.

Les intérêts de la dette passent à 130 000 € du fait des annuités constantes avec intérêts dégressifs.

INVESTISSEMENT

Pour les communes historiques, les **études d'investissement** au budget primitif 2026

• 90 000 € : il s'agit d'une provision sur les premières dépenses de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PPI (en 2026 : passation de l'accord-cadre de travaux multi attributaires et premiers travaux) ;

• 15 000 € : étude acoustique Suez (60 pré-localisateurs).

Les restes à réaliser

Communes de la Brie Centrale : 2 325 €

Travaux rue de la Jarie à Châtres (ouverture de la tranchée et réparation des fourreaux) et travaux à Rozay en Brie (vanne intercommunale)

Les dépenses réelles d'investissement, y compris les RAR, se montent à 2 650 913 € au budget primitif 2026 (2 153 114 € au BP 2025). Avec les mouvements pour ordre, les dépenses totales se montent à 3 182 381 €. Les travaux représentent la majeure partie de cette somme : 2 200 998 € alors qu'ils se montaient à 1 553 098 € au budget primitif 2025.

La progression du montant des travaux des communes historiques est liée à la mise en œuvre des investissements prévus à la suite du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) et du plan pluriannuel d'investissement (PPI) en résultant finalisés à la fin de l'exercice 2025. Par ailleurs, une somme de 150 000 € est chiffrée à titre de provision pour des travaux de canalisation sur le réseau de distribution.

Communes de la Brie centrale

• 1 415 € FCTVA

Communes historiques

• 275 € FCTVA

• 26 669 € AESN en RAR

• 475 000 € emprunt : il s'agit d'une première tranche d'emprunt qui participe au financement des premiers travaux de mise en œuvre du PPI.

Récapitulatif des dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Périmètre historique		Brie centrale		TOTAL
DEPENSES REELLES		BP	RAR	BP	RAR	
1641	PRETS			340 000,00 €		340 000,00 €
1678	AESN	4 915,00 €				4 915,00 €
2031	ETUDES	105 000,00 €				105 000,00 €
2315	TRAVAUX	2 071 535,23 €	2 325,00 €	127 138,41 €		2 200 998,64 €
TOTAL DEPENSES REELLES		2 181 450,23 €	2 325,00 €	467 138,41 €		2 650 913,64 €
DEPENSES POUR ORDRE						
13111	REMBT AESN SUBV					
139111	QUOTE PART SUBVENTION	52 208,46 €		310 370,97 €		362 579,43 €
13912	QUOTE PART SUBVENTION			100 893,50 €		100 893,50 €
13913	QUOTE PART SUBVENTION			67 995,34 €		67 995,34 €
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE		52 208,46 €		479 259,81 €		531 468,27 €
001	DEFICIT					
TOTAL AVANT RAR		2 233 658,69 €		946 398,22 €		3 180 056,91 €
TOTAL AVEC RAR		2 235 983,69 €		946 398,22 €		3 182 381,91 €

... / ...

Récapitulatif des recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT RECETTES		C. avant extension	C. BRIE CENTRALE	TOTAL
RECETTES REELLES				
10222	FCTVA	275,59 €	1 415,78 €	1 691,37 €
13	SUBVENTIONS			
	AESN	26 669,00 €		26 669,00 €
16	Emprunt	475 000,00 €		475 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		501 944,59 €	1 415,78 €	503 360,37 €
RECETTES POUR ORDRE	AMORTISSEMENT	147 858,90 €	619 712,57 €	767 571,47 €
021	VIREMENT	796 883,37 €	325 269,87 €	1 122 153,24 €
TOTAL DES RECETTES POUR ORDRE		944 742,27 €	944 982,44 €	1 889 724,71 €
001	EXCEDENT	789 296,83 €		789 296,83 €
1068				
TOTAL RECETTES		2 235 983,69 €	946 398,22 €	3 182 381,91 €

LA DETTE

L'annuité de 2025 de la Brie centrale se monte à 130 000 € en intérêts et 340 000 € en capital.

L'annuité 2025 des communes historiques se compose du remboursement d'un prêt de l'AESN (4 915 € en capital) et du remboursement de l'annuité de 27 000 € d'un prêt de l'AESN pris en charge par le délégataire (délibération du 19 décembre 2019). Il n'y a aucun frais financier lié à des intérêts de dette, l'encours étant composé uniquement de prêts de l'Agence de l'eau.

ANALYSE FINANCIERE

BP 2024	
RRF	782 400 €
DRF	460 727 €
MAB	321 673 €
K	317 000 €
MAN	4 673 €
Excédent d'exploitation N-1	866 356 €
MAN TOTALE	871 029 €
BP 2025	
RRF	732 400 €
DRF	472 330 €
MAB	260 070 €
K	336 915 €
MAN	-76 845 €
Excédent d'exploitation N-1	853 684 €
MAN TOTALE	776 839 €
BP 2026	
RRF	1 440 400 €
DRF	1 099 316 €
MAB	341 084 €
K	371 915 €
MAN	-30 831 €
Excédent d'exploitation N-1	1 017 171 €
MAN TOTALE	986 340 €

... / ...

Point 6 – Participation des Communes « Brie Centrale »

Le Président rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, du 10 février 2026, il a été décidé de maintenir le montant des participations des communes de la brie centrale à l'identique des années précédentes.

Pour 2026, le comité syndical fixe à 520 000 € les participations des Communes de la « Brie Centrale ».

Le Président procède donc à la lecture du tableau récapitulatif des participations, pour l'année 2026, qui se répartissent comme suit :

VILLES	POURCENTAGE	MONTANT
AUBEPIERRE	3,5932%	18 684,65 €
BERNAY-VILBERT	3,1751%	16 510,51 €
CHATRES	2,1241%	11 045,21 €
CHAUMES EN BRIE	9,9747%	51 868,61 €
COURPALAY	4,7319%	24 605,62 €
COURTOMER	2,1436%	11 146,65 €
FONTENAY-TRESIGNY	24,4719%	127 253,78 €
HAUTEFEUILLE	2,1640%	11 252,88 €
LA CHAPELLE IGER	0,5983%	3 111,05 €
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	3,9242%	20 405,91 €
MORTCERF	5,5148%	28 677,14 €
QUIERS	1,9923%	10 359,90 €
ROZAY EN BRIE	10,3862%	54 008,00 €
SIAEP DE LA HOUSSAYE	18,0712%	93 970,37 €
SIAEP BEAUVOIR-ARGENTIERES	1,6649%	8 657,41 €
VAUDOY EN BRIE	3,3153%	17 239,75 €
VOINSLES	2,1543%	11 202,56 €
	100,0000%	520 000,00 €

Cette répartition n'appelant aucune remarque, ni question de la part de l'assemblée, le Président la soumet au vote et les Membres présents de l'assemblée adopte à l'unanimité (pas de vote contre, pas d'abstention) le tableau de répartition des participations des Communes « Brie Centrale » pour l'année 2026.

Point 7– Questions diverses

Aucune question n'a été déposée, l'assemblée n'a pas de question.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les Membres de l'Assemblée.

Clôture la séance à 19H01.

Le Secrétaire de Séance

Pascal FOLLIOU



Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA